

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 04 mars 2009 - 18 h 30

SP.MS - 134.2009

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi quatre mars à 18 H 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M.BEITIA, M.BERRA, M.CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme LAXAGUE, Mme DUHART ETCHENAUSIA (Adjoints) – Mme CADIEU, Mme BRUANT, M.ARAMBURU, M. LOPEZ DARRIBAT, Mme BERAZA LABATTUT, Mme UGARTEMENDIA, M.NARVARTE, M.Yannick CAZALIS, Mme SEGADE, M.LARRARTE ITURRIZA, M.CASTANIER, M.BURGUET, M.ECENARRO, M. ETCHEVERRY, Melle Christelle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M.ELIZALDE.

ETAIENT EXCUSES : M. VIEIRA donne procuration à M.BURGUET, Mme BERNARD CUISINIER donne procuration à M.BEITIA, Mme BRIAIS, M.SUERTEGARAY donne procuration à M.ECENARRO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAXAGUE

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite rendre hommage à Mr Jean François DURANDEAU :

Je veux rendre hommage à Monsieur Jean François DURANDEAU qui nous a quittés et qui fût durant 38 années Directeur des Services Techniques de la ville d'Hendaye puis ensuite un élu durant trois mandats jusqu'en 2008. Ce serviteur du service public durant toute sa vie mérite un hommage appuyé du Conseil Municipal dans son ensemble et je vous propose une minute de silence en hommage à Monsieur Jean François DURANDEAU.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du mercredi 18 février 2009 par Mme LAXAGUE, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

017.2009 – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES – CHALETS DE NECESSITE – SAISON 2009

Il est proposé de créer 7 emplois temporaires pour l'ouverture des chalets de nécessités à compter du 11 avril prochain.

ADOpte A L'UNANIMITE -

018.2009 – CREATION D'UN EMPLOI AUXILIAIRE TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACE DU LOGICIEL « TAXE DE SEJOUR »

Il est proposé de créer un emploi d'agent auxiliaire temporaire à temps complet pour la période du 10 mars 2009 au 9 avril 2009 pour la mise en place du logiciel de gestion de la taxe de séjour.

Il est précisé que ce logiciel sera géré sous la responsabilité des services financiers en partenariat avec l'Office de Tourisme.

ADOpte A L'UNANIMITE -

019.2009 – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES – STATIONNEMENT PAYANT ET STATIONNEMENT 10 MINUTES – SAISON 2009

Il convient de créer 4 postes d'agent saisonnier, à temps complet, affectés au contrôle du stationnement payant et du stationnement 10 minutes pour la période de 15 juin 2009 au 15 septembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

020.2009 – AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE

La Communauté de Communes Sud Pays Basque a arrêté son projet de P.L.H. pour une durée de 6 ans (2008/2013) par délibération en date du 30 octobre 2008, après concertation des 12 villes qui composent son territoire. Il s'inscrit dans les perspectives d'aménagement dressées à plus long terme par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Pays Basque.

Trois phases d'élaboration de ce P.L.H. :

- diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- orientations et objectifs quantitatifs de la politique de l'habitat,
- programme d'actions

ont permis de définir différents objectifs quantitatifs et qualitatifs cohérents.

Il convient dès lors de donner un avis favorable à ce Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Sud Pays Basque, étant précisé qu'au vu de l'avis des douze communes membres, ce projet de PLH fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil de la Communauté de communes, puis le Comité Régional de l'Habitat sera saisi pour avis par le représentant de l'Etat. Sous réserve de modifications demandées par ce dernier, la Communauté de communes adoptera définitivement le Programme.

Mme KEHRIG : C'est un document dense très intéressant et très long à analyser. Sur la partie diagnostic, il fait état de nos besoins en logement, notamment pour le secteur de la communauté de communes. Ainsi, il sera nécessaire de construire pour tout le territoire Sud Pays Basque 7 192 logements sur la période 2008/2013, chiffre recalé à 718 logements par an. Pour notre commune, nous pouvons lire qu'il faudra 1 052 logements sur les 5 années à venir. Suivant une source INSEE exposée dans ce rapport, nous constatons que nous sommes classés comme une commune à population modeste tout comme St Pée s/Nivelle, Sare, Aïnhoa, alors que nous avons la chance de voir que les lieux d'emplois sont nettement polarisés sur le littoral et notamment sur Hendaye et Saint Jean de Luz, d'où la nécessité absolue de mettre l'accent sur le logement social. En page 27 de ce même rapport, il est noté qu'une partie non négligeable de notre parc habitat privé est indigne du Sud Pays Basque à hauteur de 15 %, ce qui paraît assez élevé. Il est aussi intéressant de relever que sur l'ensemble du territoire de notre communauté de communes les prix d'accession à la propriété ont subi des augmentations démesurées ; ainsi sur 5 ans, les prix des appartements ont augmenté de 5 % (ce chiffre ne nous paraît pas très élevé par rapport à la réalité), 66 % pour les maisons et 150 % pour le foncier. Plus loin, il est fait état d'un parc locatif social existant ; les chiffres annoncés sont ceux de 2006. Après lecture de ce diagnostic, nous avons relevé une erreur importante puisque cet état fait totalement abstraction d'un des bailleurs sociaux, à savoir ICF Atlantique, propriétaire de 182 logements sur Hendaye situés à Bigarena, Chipienia et Atabala. En 2006, Hendaye ne disposait pas de 639 logements annoncés mais de 821 logements. Les pourcentages et analyses qui en découlent sont erronés et il est nécessaire que ce diagnostic soit le plus juste possible ; aussi je vous demande de faire remonter l'information pour correction des chiffres erronés.

Ce rapport fait également état des maisons de retraite en cours, des projets ou mises aux normes et je ne vois pas Hendaye, est-ce une erreur ?

Je veux revenir sur le schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Une des orientations, signée en 2003, impose la création d'une aire permanente d'accueil d'une capacité de 10 emplacements, sujet maintes fois abordé pour ne parler que du cas d'Hendaye. On peut lire qu'une réflexion est engagée entre la communauté de communes et la DDE. Où en est l'état d'avancement des négociations avec Urrugne ?

Dans le chapitre 4, nous pouvons lire que le PLH est en cohérence avec le SCOT 2005 et que notre PLU, actuellement en révision, devra être conforme avec le PLH dès lors qu'il sera approuvé. Ainsi nous devons mettre l'accent sur un des objectifs du SCOT, à savoir privilégier les projets économes non fonciers et surtout favoriser la compacité des formes urbaines.

Je voudrais terminer mon intervention sur une réserve et une question :

- Bien que le PLH ne soit pas tout à fait un document d'urbanisme, il va conditionner notre paysage urbain ; ainsi il définit les orientations en matière de politique de l'habitat et des actions à mener pour une meilleure mixité urbaine et sociale et un équilibre entre les quartiers et les territoires, d'où l'intérêt particulier que nous devons porter aux orientations de ce PLH.

- Lors de la commission « urbanisme et habitat » de la communauté de communes du 18 décembre, le financement des actions du PLH était à l'ordre du jour. S'agissant d'une question essentielle, je demande à Mr CASTANIER qui siégeait à cette commission en tant que conseiller communautaire, s'il a des informations à ce sujet puisque le compte rendu de cette réunion n'est pas encore disponible.

M. CASTANIER précise que ce sujet n'a pas été abordé et il pense qu'il le sera lors de la prochaine réunion de demain.

MONSIEUR LE MAIRE : au sujet des chiffres avancés, ils ont été recueillis par la communauté de communes et on peut effectivement faire remonter l'information sur ces éventuelles erreurs après vérification.

Mme KEHRIG : J'ai vérifié auprès du CCAS ; il s'agit de constructions anciennes déjà présentes en 2006.

MONSIEUR LE MAIRE :

- Pour l'aire d'accueil des gens du voyage : une réflexion est menée actuellement au sein de la Préfecture par rapport à de nouvelles normes à remplir. Ce sujet a été abordé encore cette semaine avec la commune d'Urrugne, qui, comme nous attend les nouvelles mesures étudiées en Préfecture. Nous devons reprendre contact pour étudier ce que l'on peut faire ensemble.

- La maison de retraite : il s'agissait de lister dans ce rapport les objectifs. La maison de retraite existe et est aux normes. Nous n'avons pas de travaux en perspectives mais plutôt un projet de nouvelle maison de retraite. Donc il est normal qu'elle ne figure pas sur ce rapport.

Melle Christelle CAZALIS : par rapport au PLH que j'ai essayé de parcourir le mieux possible, je constate qu'il n'y a pas de diagnostic par ville, donc on ne connaît pas la répartition de logements sociaux sur le territoire et sur notre ville. Sur le plan de la mutualisation des moyens, on ne peut donner qu'un avis favorable à ce PLH mais au vu des réserves que l'on peut émettre, mon vote restera celui de l'abstention.

J'ai relevé dans le volet A action 1 : pour renforcer l'offre locative sociale on ne parle que de 141 PLAI, c'est-à-dire les logements pour les populations les plus défavorisées alors que l'on trouve 282 PLS, logements pour des revenus plus conséquents. Dans l'action 4 « développer une offre adaptée aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite » : 6 logements sur 3 ans pour 12 communes ; cela ne me semble pas suffisant.

Enfin une question par rapport au volet C « engager une gestion économe des ressources » : on parle d'optimiser les capacités résidentielles, d'une alternative éventuelle de la maison individuelle pour des bâtiments : ceci se justifie pour notre parti complètement dans le cadre de la densité urbaine. Quelle est la cohésion entre ceci et votre propre campagne ?

MONSIEUR LE MAIRE : J'ai été très clair durant ma campagne et je ne change pas de positionnement. Si on fait de la maison individuelle, on fait également du collectif. Lors de ma campagne j'ai dit, au contraire, qu'il manquait de collectifs. Cela dépend du volume que l'on prend en compte et là-dessus je n'étais pas d'accord avec votre politique d'alors et qui demeure la même.

Melle Christelle CAZALIS : Votre programme était vraiment de maîtriser l'urbanisme et je ne vois pas la cohésion avec ce projet là d'optimiser les capacités résidentielles. Je trouve qu'il y a une contradiction qui pourra se présenter à moment donné.

MONSIEUR LE MAIRE : Je ne vois pas de contradiction. C'est suivant les programmes réalisés que l'on fait du collectif ou de l'individuel. Il y a les deux, il y a toujours eu les deux et il y aura encore les deux.

Mr ECENARRO : Notre PLU et notre PLH doivent être compatibles avec le « SCOT Sud Pays Basque ». Je note que d'après les documents du SCOT, la mise en place du PLH répond à plusieurs objectifs, notamment :

- garantir l'accès au logement au plus grand nombre en maîtrisant l'urbanisation
- anticiper la demande
- gérer de manière économe notre foncier
- mobiliser les capacités résidentielles des sites urbains existants (St Jean de Luz/Hendaye) pourtant considérés comme saturés !!

Je me permets de vous rappeler également, qu'actuellement, 75% du parc logement HLM se concentre sur Hendaye et St Jean de Luz, et que le parc social sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Pays Basque frôle à peine les 10% des résidences principales.

Monsieur le maire, étant donné que nous n'avons aujourd'hui aucune lisibilité sur ce que vous nous proposerez dans le futur PLU, nous émettrons sur ce sujet un avis favorable sous réserve d'exprimer notre totale opposition à «l'action D1» qui s'intitule : «renforcer le service urbanisme, habitat, foncier de la Communauté de Communes Sud Pays Basque ». Autrement dit, cela revient à s'abstenir.

En effet, autant nous acceptons le principe de solidarité envers les petites communes non pourvues de services de l'urbanisme, autant nous sommes farouchement opposés à tout transfert ou délégation de tout ou partie de notre compétence urbanisme au profit de la Communauté de Communes. Il existe par ailleurs au niveau du département des structures du type EPFL (Etablissement Public Foncier) ou CAUE (Conseil Architecture Urbanisme) auxquelles la Ville d'Hendaye adhère déjà. Multiplier les intervenants dans ce domaine comme dans d'autres ne nous paraît pas aller dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une réduction des coûts.

Nous ne faisons que confirmer aujourd'hui notre position déjà exprimée à l'époque solidairement d'ailleurs, avec la Ville de St Jean de Luz, au sein de la Communauté de Communes.

MONSIEUR LE MAIRE : En ce qui concerne l'urbanisme, l'habitat et le foncier de la communauté de communes, il n'est pas du tout question que ce soit elle qui gère ces services dans son entier. Nous conservons notre service urbanisme.

Mr ECENARRO : J'ai bien entendu ce que vous dites, délégation de tout ou partie. J'attire votre attention sur notre opposition farouche à tout transfert d'une délégation totale ou partielle.

MONSIEUR LE MAIRE : Ce n'est pas d'actualité et il n'a jamais été question de céder l'urbanisme à la communauté de communes.

Mr ECENARRO : Alors comment aujourd'hui le conseil municipal peut acter l'article D1 ?

MONSIEUR LE MAIRE : Mais renforcer le service de l'urbanisme ne veut pas dire le supprimer. Il y a des communes qui ne possèdent pas un tel service et celles qui en sont pourvues n'en ont pas besoin.

Mr ECENARRO : Si je précise que nous étions solidaires avec la ville de St Jean de Luz à l'époque, c'est parce qu'il y a vraiment l'intention, à moment donné, de récupérer tout ou partie d'une activité liée à l'urbanisme. Je le dis haut et fort très clairement.

MONSIEUR LE MAIRE : Encore une fois, ce n'est pas d'actualité.

Mr ETCHEVERRY : Cette procédure d'avis de chaque commune sur les projets de la communauté de communes est-elle exceptionnelle à ce dossier ou s'applique-t-elle à d'autres dossiers ou à l'ensemble des dossiers. Je n'avais pas compris que cela devait se passer ainsi, est-ce un changement ?

MONSIEUR LE MAIRE : Ce PLH est une compétence dévolue à la communauté de communes. C'est un dossier sur lequel elle travaille depuis de nombreux mois et bien avant notre arrivée.

M. BERRA : Tous les dossiers ne doivent pas recevoir l'aval des municipalités mais pour ce type de projet oui car la communauté de communes n'a pas toute la compétence de l'urbanisme. Dans ce diagnostic, il existe un souhait d'harmoniser et de mutualiser, donc on a besoin de l'aval des municipalités. On retrouve ce genre de procédure au niveau du tourisme sur certains sujets, par exemple la commercialisation du territoire au niveau de Terre et Côte Basques.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 VOTE CONTRE : M. ELIZALDE

7 ABSTENTIONS : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle Christelle CAZALIS, M.ETCHEVERRY, M.SUERTEGARAY, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE.

M. BURGUET quitte la séance.

SUR RAPPORT DE M. CHENUT

021.2009 – ANNÉE 2009 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'exercice 2008 s'est soldé par un résultat global de 1 440 000 €, soit très largement inférieur à 2007. L'augmentation des charges de fonctionnement et une diminution de notre autofinancement sont confirmées.

L'année 2009 ne se présente pas sous les meilleurs auspices. En effet, nous savons que certaines recettes importantes pour le budget seront minorées de façon conséquente telles que le casino (-250 000 €), les droits de mutation (- 300 000 €). Une autre mauvaise surprise concerne la DGF qui nous a été notifiée à 2 489 588 € en baisse de 191 720 € par rapport à 2008. On peut aussi citer au titre des mauvaises nouvelles, l'augmentation de notre contingent au SDIS pour 2009 de 163 000 €. Après négociations, nous avons obtenu un lissage de cette augmentation sur 4 ans.

Nous savons également que la DSU (137 500 €) sera supprimée en 2010.

Le budget 2009 s'inscrit dans un environnement financier délicat.

▪ Qu'en est-il de la dette communale ?

Au 1^{er} janvier 2009 :

Budget général	8 760 551 €
Budget du port de pêche	422 849 €
Budget du port de plaisance	3 556 165 €
Soit un total de	12 739 565 €

A titre indicatif :

Incidence d'un emprunt de 3 M€ sur les annuités futures : 284 000 €/an sur 15 ans à 4,5 %
 Incidence d'un emprunt de 5 M€ sur les annuités futures : 465 500 €/an sur 15 ans à 4,5 %

ÉTAT DE LA FISCALITÉ

Année	TAXE D'HABITATION		TAXE FONCIÈRE BATI		TAXE FONCIÈRE NON BATI		PRODUIT TOTAL FISCALITÉ LOCALE
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
2001	11.92	2 552 495	10.98	1 825 545	27.93	23 484	4 401 524
2002	12.22	2 729 769	11.25	1 927 297	28.63	22 072	4 679 138
2003	12.59	2 951 746	11.59	2 046 184	29.49	20 519	5 018 449
2004	12.84	3 130 794	11.82	2 162 135	30.08	20 631	5 313 560
2005	13.03	3 316 443	12.00	2 273 863	30.53	20 930	5 611 236
2006	13.03	3 469 752	12.00	2 388 084	30.53	16 838	5 874 674
2007	13.03	3 615 659	12.00	2 488 455	30.53	15 609	6 119 723
2008	13.03	3 709 882	12.00	2 560 492	30.53	13 866	6 284 240

Comme nous l'avons déjà dit l'an dernier les taux de la fiscalité locale n'ont pas changé depuis 2005. Compte tenu de cet environnement financier très défavorable, il conviendra de se prononcer lors du prochain conseil municipal sur l'augmentation de la fiscalité afin d'obtenir un produit fiscal plus important permettant d'augmenter l'autofinancement. Nous proposerons donc une augmentation des taux de 3 %, c'est-à-dire :

- Taxe d'habitation de 13.03 passera à 13.42
- Taxe foncière bâti de 12 passera à 12.36
- Taxe foncière non bâti de 30.53 passera à 31.45.

▪ Quels sont les principaux investissements envisagés en 2009 ?

Opérations immobilières

Terrain à l'association paroissiale	200 000 €
Terrain aux consorts LAVILLE	84 000 €
Local abritant le PIJ appartenant au CIL	130 000 €
Locaux abritant le CCAS appartenant à l'Office 64	256 000 €
Terrain SNCF à Haiçabia	7 000 €
Terrain SOBRIM à Dongoxenia	30 000 €
Ensemble immobilier SOKOA	1 000 000 €
Terrain BIENABE-HERNANDEZ	72 000 €

L'ensemble de ces opérations immobilières s'élève à **1 777 000 €**

La commune a projeté de céder 2 immeubles :

- terrain de 2 450 m ² rue de l'autoport à SOKOA	245 000 €
- ancien local Palais de Cristal à 2 commerçantes	180 000 €

Travaux

Voirie : 3,15 M€

Réfection des trottoirs et enrobé à froid dans 30 rues.

Bâtiments : 505 000 €

Travaux école Primaire Gare
Travaux école Primaire Plage
Travaux école Maternelle Ville
Travaux mise en sécurité Hôtel de Ville (escalier de secours...)
Travaux caserne gendarmerie
Réalisation 1 WC public
Dojo municipal (reprise plafonds, éclairage...)

Mobilier urbain : 650 000 €
dont achat horodateurs 570 000 € et divers (corbeilles, signalétique...)

Achat de matériels divers, dont véhicules : 300 000 €
(épaveuse 30 000 € ; 1 bus : 125 000 € ; lève container 80 000 €)

Travaux d'éclairage public : 320 000 €
Rues Oliviers, Mûriers, Grenadiers, Plaqueminiers, Bd Mer, Lissardy

Travaux réseau d'eaux pluviales : 620 000 €
Aiche Egina, rues du Tunnel, Priorenia, Evadés, schéma directeur

Etude diverses : 400 000 €

Matériels divers : 110 000 €
Informatique : 80 000 €
Divers (mobilier bureau....) : 30 000 €

Il faut également prévoir d'honorer certains engagements :

- participation aux travaux de passage souterrain à la gare de la plage : 264 000 €
- participation aux programmes de logements sociaux :
 - Hendaye Lissardy : 72 532 €
 - Hendaye Joncaux (réhabilitation) : 60 100 €
 - Ama Lur (Dongoxenia) : 63 193 €

soit 8 291 825 €

A ce montant, il faudra ajouter 3 510 000 € de travaux divers déjà engagés au titre de l'exercice 2008, notamment le programme annuel de voirie, la rue de Santiago, des travaux sur le réseau pluvial. Parmi ces travaux, également 710 000 € pour l'achèvement de la construction du centre de secours des Joncaux ; en contre partie le S.D.I.S. nous versera en 2009 : 1 100 000 € pour solder l'opération.

Pour nos recettes :

- FCTVA : 970 000 € au titre de 2007
1 090 000 € au titre de 2008 (plan de relance de l'économie pour les collectivités qui feront en 2009 un montant d'investissement supérieur d'un euro à la moyenne des investissements réalisés entre 2004 et 2007. Pour la ville d'Hendaye cela se situe à 7.5M€. Compte tenu des investissements annoncés, on peut espérer dépasser ce chiffre et obtenir pour 2009 deux annuités du fonds de compensation de TVA, ce qui n'est pas négligeable.)
- TLE : 616 000 €
- Produits amendes de police : 150 000 €
- Recettes de ventes de terrain déjà citées pour 425 000 € (Sokoia et Palais de Cristal)
- Vente terrain à l'Office 64 pour projet Dongoxenia : 60 000 € et Lissardy : 150 000 €

Au titre des subventions, sont inscrits 37 000 € (DGE aide sur travaux école : 26 000 €, Département pour dojo : 11 000 €).

Ceci représente un total de recettes d'environ 4.5 M€ pour un montant de 12.5 M€ d'investissements, soit un différentiel de 8 M€ financés par l'autofinancement et pour le solde, environ 6 M€, par l'emprunt.

Mr CHENUT projette ensuite divers tableaux présentant les dépenses et recettes de fonctionnement (en PJ) :

- augmentation de 11 % des charges de fonctionnement (URIBIL + 221 000 €. Autres charges de gestion : + 100 000 € CCAS. Seul poste en baisse « assurances » - 67 000 € suite renégociation des contrats)
- Avec des recettes de fonctionnement prévues à 20 293 000 €, l'autofinancement est moindre et l'avenir n'apparaît pas très optimiste sauf à augmenter nos recettes, notamment par rapport à la D.G.F. notifiée cette année en baisse, établie en tenant compte de la population au 1^e janvier 2006 et non pas des chiffres de l'INSEE communiqués en décembre 2008, ni du recensement complémentaire de juin 2006. Nous pouvons donc espérer que la DGF 2010 sera plus importante pour nous permettre d'être plus proches des produits que nous espérons dans ce domaine.
- Casino : 350 000 € pour 596 940 € en 2008 suite baisse du taux de prélèvement de 15 % à 8 %, décidée en conseil municipal pour permettre à l'entreprise de continuer à fonctionner.
- Droits de mutation inscrits pour 630 000 € contre 830 000 €
- Participation de la CAF en baisse de 37 800 € sur les actions « enfants jeunesse » annoncée dans le cadre de la convention de partenariat.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PECHE

INVESTISSEMENT

Gardes corps	80 000 €
Réalisation chais	360 000 €
Réalisation ponton plongeurs	90 000 €
Clôture zone technique	20 000 €
Fermeture atelier mécanique	10 000 €
Containers hydrocarbures	10 000 €
Achat sangles	10 000 €
	<u>580 000 €</u>

Le capital de la dette s'élève à 66 000 €.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général pour aider au financement de ces opérations.

EXPLOITATION

Les charges à caractère général sont estimées à 125 000 € :

- assurances : 21 000 €
- eau, électricité : 16 000 €
- taxe foncière : 31 000 €
- maintenance chariot : 30 000 €

Les intérêts d'emprunt : 18 000 €

En recettes réelles :

- Location d'immeubles
 - . Tribord : 175 000 €
 - . Chais : 51 000 €
 - . Cabane du Pêcheur, Maison du Port : 28 000 €
- Levées roulev : 21 000 €
- Redevance créée : 18 000 €
- Redevance d'équipement : 34 000 €

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

INVESTISSEMENT

Remplacement pontons + bers (Klaus)	330 000 €
Gardes corps	80 000 €
Réfection du parking	200 000 €
Plots d'ancrage	10 000 €
Containers hydrocarbures	10 000 €
Protection poutres élévateur	10 000 €
Achat bers	6 000 €
Achat chariot hydraulique	30 000 €
Achat tracteur	15 000 €
Bouée signalisation entrée port	10 000 €
	<hr/>
	521 000 €

Le capital de l'annuité s'élève à 500 296 €

En recettes, on peut inscrire :

- 120 000 € de remboursement assurance pour pontons
- 38 000 € (report subvention Conseil Général sur club house).

L'équilibre sera obtenu par un emprunt en fonction des investissements réalisés.

EXPLOITATION

Les dépenses courantes sont estimées à 21 000 €.

La taxe foncière : 48 000 €

Les intérêts d'emprunt s'élèvent à 165 000 €.

En recettes : - produit de la navette : 33 000 €
- redevance d'affermage : 900 000 €

BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est prévue.

La redevance d'affermage 21 346 € et le produit des locations d'environ 20 000 € sont les recettes de ce budget.

Fin de la présentation par Mr CHENUT qui donne la parole aux élus.

Mr ELIZALDE : Je m'excuse auprès des basophones puisque je ferai mon intervention simplement en français aujourd'hui : Moins d'entrées d'argent et pourtant vous décidez plus de dépenses. Vous convenez de l'augmentation du produit fiscal. Nous pensons que vos choix alourdissent le budget. D.G.F., recettes casino et droits de mutation c'est 750 000 € qui ne rentreront pas dans les caisses de la commune ; cependant, des horodateurs neufs et la réfection du parking privatif du port de plaisance ce serait 770 000 € à ne pas dépenser. Le désengagement de l'Etat français ne peut être dénoncé par l'augmentation de la fiscalité locale, un impôt reconnu pour son injustice sociale. Chacun sait que les salaires les plus modestes stagnent et que la précarité s'accroît. Pourtant, pas d'investissement visible de l'action sociale, pas d'hôtel social dans le cadre du Partzuego et pas de référence à l'épicerie sociale. BIHARKO HENDAIA reste opposé à une augmentation des taxes locales, surtout dans le contexte socio-économique délicat d'augmentation du nombre des chômeurs, de travailleurs précaires, de bénéficiaires des minima sociaux. Vous savez l'effet de levier sur le montant des loyers et le coût qu'aura une telle décision et du coût global du logement. Dans l'état actuel des choses, BIHARKO HENDAIA votera certainement contre ce budget.

Mr CHENUT : en ce qui concerne l'achat des horodateurs, il faut savoir que les horodateurs actuels ont 10 ans d'existence et sont désuets et même obsolètes compte tenu du plan de parc de stationnement que nous projetons en centre ville, avenue de la Gare et à la plage. Cet investissement est nécessaire et sera amorti et largement financé par les recettes qui en découleront. Nous espérons même en tirer un petit profit supplémentaire qui nous permettra de financer partiellement la navette URIBIL.

Mr ELIZALDE : Je conteste juste les choix qui sont faits. Je pense qu'il aurait été plus intéressant d'investir cet argent dans le domaine social plutôt qu'une nouvelle fois faire payer toujours les mêmes.

MONSIEUR LE MAIRE rappelle, par rapport au domaine social, que le CCAS va recevoir 100 000 € de plus en prévision d'une année difficile. Depuis 4 ans la fiscalité n'a pas été augmentée et si c'est bien en période faste, il faut bien à présent pouvoir compenser toutes ces baisses de recettes sinon nous n'arriverons pas à maintenir les investissements et les aides nécessaires. Je crois qu'avec 3 % nous nous situerons parmi les progressions basses qui seront proposées. Il faut rester réalistes, cela n'enchant personne d'augmenter la fiscalité, surtout par rapport aux personnes les plus en difficultés mais il y a, en tant que gestionnaire d'une ville, des nécessités incontournables. Il faut avoir le courage et assumer une augmentation indispensable.

Mr ELIZALDE : C'est votre choix mais pensez vous, quand les financements seront revenus plus fastes, baisser ces taxes ?

MONSIEUR LE MAIRE : Je ne le pense pas car même si nous n'en sommes pas encore là, il faut savoir qu'il y a de plus en plus de demandes d'équipements et pour pouvoir suivre il faudra continuer à ne pas perdre pieds dans la fiscalité.

Mr ECENARRO : Je salue tout d'abord la présence de notre Directeur des Services Financiers à vos côtés dans la salle. C'est une première dans l'histoire du Conseil Municipal Hendayais. Qu'il soit le bienvenu parmi nous. Quelques précisions et remarques sur ce qui vient d'être dit : notre adjoint aux finances nous parle d'une fiscalité en augmentation de 3 % ; est ce bien 3 % ou 3 points ?

Mr CHENUT : Il s'agit de 3 %, par exemple la taxe foncière qui était de 12 % passera à 12,36 %.

Mr ECENARRO : On le découvre. Quel est le taux de réévaluation des bases ?

Mr CHENUT : L'Etat a augmenté les bases, pour 2009, de 2,5 %.

Mr ECENARRO : Il faut donc que le contribuable sache que la fiscalité sera augmentée de 3 % sur une base majorée de 2.5 %.

Mr CHENUT : Tout à fait mais je ne parle que de la taxe pour la ville d'Hendaye puisque nous ne connaissons pas celle des autres collectivités.

Mr ECENARRO : L'investissement le plus important porte sur la villa CACHALDORA : 400 000 €. Il s'agit là de la seule opération immobilière nouvelle citée sur ce prévisionnel. Le reste des opérations sont pratiquement des reports de l'exercice précédent. Quelle sera son affectation ?

MONSIEUR LE MAIRE : C'est un dossier compliqué car il s'agit d'un legs à plusieurs associations. Différentes propositions ont été faites aux 5 ou 6 légataires. Il ne paraît pas possible d'obtenir un accord d'ici la fin de l'année pour procéder à cet achat.

Mr CHENUT : Nous l'avons même enlevée des acquisitions prévues pour l'année 2009.

Mr ECENARRO : Je veux faire remarquer que tous les chiffres énoncés ce soir ne correspondent pas aux chiffres communiqués, chiffres d'ailleurs communiqués en dernier délai en respectant les 5 jours francs, remis dans les boîtes à lettres et non en mains propres. Nous découvrons aujourd'hui dans pratiquement tous les chapitres des chiffres différents. Cela me semble un peu léger.

Mr CHENUT : Nous avons peut-être eu tort de fournir ces chiffres alors que par le passé ils n'étaient pas du tout fournis.

Mr ECENARRO : Ces chiffres étaient fournis et je demande à notre directeur des services si vraiment les élus n'étaient pas destinataires d'un rapport avec ce niveau d'information.

Mr BEITIA : Nous avons juste la feuille de délibération puis le compte rendu.

Mr ECENARRO : Je regrette qu'à 5 jours du débat on nous communique des chiffres totalement erronés.

Mr CHENUT : Ils ne sont pas erronés mais estimés et j'espère que d'ici le 5 mars, date du vote, on pourra procéder à des baisses de certaines dépenses.

Mr ECENARRO : C'est une bonne logique mais ce qui l'est moins c'est qu'entre les documents envoyés aux élus et le débat d'aujourd'hui il y a déjà des modifications.

Je constate que nous reconduisons en 2009 les crédits de voirie à l'identique de ceux réalisés en 2008. Le chapitre « bâtiments » ne comporte aucune construction nouvelle si ce n'est les réfections dans les écoles et 1 wc public (pour répondre à une des inquiétudes de notre collègue Iker Elizalde, je voudrais signaler de nouvelles suppressions de postes qui pourraient nous être annoncées en particulier, dans les écoles maternelles Plage (1 demi poste) et Lissardy (1 poste et demi).

Le poste « mobilier urbain » prévu à 650.000 € auquel nous aurions pu souscrire, concerne essentiellement le coût d'acquisition des horodateurs (570.000 €), délibération pour laquelle notre Groupe s'est abstenu.

Je note un recul très important des crédits qui seront consacrés aux travaux pour le réseau d'eaux pluviales par rapport à 2008 (620.000 € au lieu de 2.780.000 €). Souhaitons qu'il ne s'agisse pas de « fausses économies ».

Dans le rapport remis et depuis corrigé sont mentionnés les gardes corps pour 160 000 € dans le budget général et aujourd'hui effectivement les gardes corps du port sont intégrés pour 80 000 € dans le budget qui est le sien.

Je ne peux évidemment résister à vous poser une question sur le contenu des 400 000 € prévus dans ce DOB au titre des études diverses. C'est un chapitre que l'on ne peut pas contourner et sur lequel vous nous devez quelques explications.

Mr CHENUT avant de passer la parole à Monsieur le Maire qui répondra sur le sujet des études indique : concernant le poste des travaux de réseaux d'eaux pluviales, il faut savoir que ce sont de nouveaux investissements et qu'il y a un report très important de 2008 car 3 510 000 € de travaux n'ont pas été réalisés dont une grande partie concerne ce réseau d'eaux pluviales.

Mr ECENARRO : C'est énorme et cela veut dire aussi que c'est une faute de gestion à partir du moment où on a un taux de réalisation très faible, ce qui est le cas sur cette opération, cela pose un problème même si derrière il existe des problèmes nous liant à la communauté de communes qui a une gestion plus lourde de ces dossiers mais dans un type de gestion comme le notre, c'est extrêmement pénalisant.

Mr CHENUT : Tu as pratiquement tout dit, à savoir que les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales sont liés à l'assainissement donc liés aux travaux mis en œuvre par la communauté de communes, de manière à éviter d'ouvrir les routes à plusieurs reprises. Il y a un programme d'assainissement collectif, mis en place par la communauté de communes, qui sera voté au prochain conseil communautaire concernant les années 2009 à 2011 où figurent, pour la ville d'Hendaye, 4 M€ de travaux prévus sur 3 ans, financés par la communauté de communes. Nous, en parallèle, nous assurons le réseau d'eaux pluviales.

Mr ECENARRO : Je connais le fonctionnement et je note simplement qu'il s'agit de plus de 3.5 M€ de report de travaux de 2008 sur 2009 et c'est énorme.

MONSIEUR LE MAIRE : Plusieurs études en cours sont nécessaires avant de passer aux constructions. Voici quelques projets qui pourraient sortir l'année prochaine et sur lesquels on travaille cette année :

- le centre des halles et la caserne des pompiers pour la réalisation d'une salle festive
- le club house d'Ondarraïtz pour le Stade Hendayais
- le réaménagement du Boulevard de la Mer
- la charte environnementale
- la crèche de Dongonxenia
- le trinquet à Belcénia
- le Chemin de la Baie
- les locaux Est de Sokoburu

et cette liste n'est pas exhaustive.

Mr ECENARRO poursuit :

➤ Sur le fond :

Vous nous présentez le rapport sur le Débat d'Orientations Budgétaires et vous nous annoncez une situation plus que tendue pour les finances de la Ville.

Avouez que ce n'est pas une surprise ! Durant l'année écoulée, à l'occasion des diverses « DM » (Décisions Modificatives) notamment, je vous ai personnellement exprimé mes inquiétudes au regard de ce que nous estimons être, certes dans un contexte national délicat pour toutes les Collectivités Locales, une nette dégradation de nos comptes et de nos finances, et disons-le clairement, une mauvaise gestion de l'équipe municipale en place.

Je regrette à ce stade des débats de ne pas disposer de votre Compte Administratif 2008 permettant de procéder à une analyse plus fine de vos propositions. Je m'en expliquerai tout à l'heure.

➤ Sur la forme :

Je relève la lenteur à nous communiquer ou à ne pas nous communiquer les quelques chiffres à votre disposition. Pour preuve le montant de la DGF -vous l'avez cité maintenant - alors qu'au cours du conseil municipal du 18 février, Monsieur le Maire nous dit, je cite : le montant de la DGF, recette la plus importante du budget, nous a été communiqué hier », c'est-à-dire le 17 février. Fort est de constater que dans la note de synthèse du D.O.B. qui a été remise en toute précipitation dans les boîtes à lettres il y a 5 jours, aucune référence n'est faite à cette DGF pourtant connue depuis le 17 février ; de même nous lisons dans ce rapport qu'il faudra prévoir un emprunt très important, mais de quel ordre, rien ne nous est indiqué. C'est un document d'orientations budgétaires qui nous oriente très peu, du moins très mal. Monsieur le Maire, vous en conviendrez, ce n'est pas très sérieux.

Compte tenu de ce qui précède, monsieur le maire, pour la présentation des comptes à venir, et afin d'éviter de tels désagréments, je suis demandeur de deux choses :

- 1) dissocier la présentation du Compte Administratif de la présentation Budget. Cette présentation améliorerait la compréhension du DOB et de ses tendances, et nous disposerions par ailleurs d'une séance intégralement consacrée au budget.
- 2) nous communiquer en même temps que la note relative aux « Eléments Préparatoires » du DOB, les balances comptables provisoires qui je le sais sont disponibles dans nos services financiers.

Je vous en remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Nous en prenons note.

Mr CHENUT : Dissocier serait une nouveauté.

Mr ECENARRO : Si l'opposition de l'époque ne le désirait pas, moi ça m'arrange et je pense que nos collègues comprendront mieux. Cela a un caractère très pédagogique.

Mr CHENUT : Il faudra voir avec les services financiers si c'est possible car il y a un travail de longue haleine pour arriver à clôturer un compte administratif dans les trois mois qui suivent la clôture officielle du 31 décembre. Nous sommes actuellement juste à + 60 jours et le compte administratif a été clôturé seulement hier. Nous pensons à présent ces chiffres définitifs, ce qui nous a permis, en extrapolant, ce débat budgétaire concernant le budget de fonctionnement avec des postes que nous espérons encore affiner puisqu'à preuve du contraire nous sommes là pour débattre et non pour donner des chiffres au centime près. D'ici le 25 mars, date du Conseil Municipal qui entérinera le budget primitif 2009 et le compte administratif 2008, nous avons le

temps de vous fournir dans de meilleurs délais les chiffres réels concernant le compte administratif et les chiffres les plus probants concernant le budget primitif.

Pour te répondre sur le CA 2008 et les grandes difficultés concernant les finances de la ville d'Hendaye, je ne pense pas que l'année 2008 soit totalement significative concernant la baisse de rentabilité. Si l'on se réfère aux années 2006 et 2007, elle est beaucoup plus conséquente qu'en 2008. Je prends pour exemple le chiffre le plus parlant, à savoir la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles (voir tableau joint) où l'on peut constater qu'il n'y a pas tellement de pertes.

Mr ECENARRO : Tu me permettras de ne pas partager cette idée puisque le contribuable s'en est rendu compte et vous-mêmes, en 2008, puisque c'était à quelque part votre premier budget, vous avez honoré le budget de l'équipe précédente.

Mr CHENUT : Notre premier budget sera celui qui sera voté le 25 mars prochain.

Mr ECENARRO : Vous n'avez fait aucune augmentation des impôts non plus pour 2008.

Mr CHENUT : Tout comme en 2007, 2006 et 2005.

MONSIEUR LE MAIRE : Je souhaite revenir sur la D.G.F. qui a bien été notifiée dans le document qui vous a été transmis pour ce débat d'aujourd'hui, pour un montant de 2 489 588 €, en baisse de 191 720 € par rapport à 2008 ; c'est en première page. Nous n'avons rien à cacher.

Mr ECENARRO : D'accord, je m'en excuse.

MONSIEUR LE MAIRE : Quant au budget 2008 que nous n'avions pas préparé, on peut constater que nous sommes restés « dans les clous ».

Mr ECENARRO : Nous avons examiné le DOB aujourd'hui dans la pénombre et mes demandes devraient contribuer à une meilleure clarté et une meilleure lisibilité pour l'ensemble de nos collègues.

Mr BERRA : Je te remercie de nous dire que nos finances sont fortement dégradées en une seule année ; nous avons donc fait une forte performance. Je trouve dommage ce soir de n'avoir que des griefs pour nous dire que l'on a mal travaillé, que l'on est dans l'urgence et un peu légers. Les choses que l'on présente ce soir ne sont pas ficelées, elles ont été modifiées encore dans la semaine et ce soir nous aurions pu avoir un débat au lieu d'avoir des critiques négatives. Je ne pense pas que ce soit ainsi que l'on construira l'Hendaye de demain que l'on souhaite.

Mr ECENARRO : Je pense que tu as oublié la manière dont tu pouvais intervenir ou ne pas intervenir lors des débats d'orientations précédents lorsque tu étais assis en face de moi. Je rappelle simplement que si l'on veut travailler comme il convient sur le DOB, pour savoir ce que l'on fait, il faut savoir combien nous avons dans les caisses. Aujourd'hui le compte administratif officiel n'est pas communiqué. On ne peut pas convenablement s'exprimer sur des orientations. Si d'autres l'ont fait par le passé, tant pis pour eux, moi je ne sais pas travailler ainsi, donc je le demande et il me semble que c'est indispensable.

MONSIEUR LE MAIRE : Nous en prenons bonne note une nouvelle fois mais il me semble que lors des DOB des années précédentes nous n'avions pas le compte administratif le même jour.

Mr ECENARRO : Vous avez parfaitement raison, sauf que vous ne l'avez jamais demandé et moi je le demande.

MONSIEUR LE MAIRE : Il ne faut pas être de mauvaise foi.

Mr CHENUT : Tu mets notre gestion de l'année 2008 en cause, voici les résultats d'excédent réels des années antérieures :

2004 :	3 347 000 €
2005 :	3 348 000 €
2006 :	3 522 000 €
2007 :	2 627 000 €
2008 :	2 675 000 €

Il n'y a pas de baisse par rapport à 2007.

Ce qui est inquiétant c'est 2009, compte tenu des recettes en baisse sur différents postes, en espérant que ce ne soit que pour 2009, en particulier pour la DGF. Notre objectif pour l'avenir est simplement de baisser les dépenses, cela nécessitera du travail compte tenu des engagements pris dans les années passées. Je pense en particulier aux charges de fonctionnement de 6.3 M€ estimées pour 2009. Nous demandons à tous les services de faire un effort pour 2009 et continuer sur 2010 afin de minimiser toutes ces charges de fonctionnement. C'est une rude tâche à mener poste par poste, service par service et nous espérons y arriver, du moins dans une bonne proportion.

Melle Christelle CAZALIS : Par rapport à ce qu'a dit Mr BERRA, effectivement nous sommes dans un débat et rien n'est ficelé. Il faut tenir compte des priorités et d'une situation économique difficile. Je veux toutefois signaler qu'il n'y a aucun investissement de prévu par rapport à une salle de théâtre. Si ce problème peut paraître secondaire, je tiens à souligner qu'il y a un dossier aux services techniques assez conséquent sur les risques dans la salle des Variétés de l'exercice du théâtre au vu des charpentes.

Un deuxième point, qui pourra paraître aussi anecdotique, à signaler sur les recettes d'exploitation du port de plaisance ; en effet aucun loyer n'est demandé au club house dont l'association sera une des rares à ne pas payer de loyer à la municipalité d'Hendaye en situation de crise.

Mr BEITIA : sur la notion de débat, je reconnais qu'il ne s'agit pas de la même chose lorsqu'on se trouve dans l'opposition ou dans la majorité, c'est évident.

Au niveau des investissements « salle des fêtes ou salle culturelle », il est prévu dans les études de lancer un projet culturel sur la zone de la halle y compris la caserne des pompiers. On va reprendre aussi le travail et l'étude d'une salle théâtrale sur Sokoburu Est. Les membres des commissions travaux et culture ont d'ailleurs pu visiter les locaux cet après midi pour en débattre.

En ce qui concerne le port de plaisance, c'est une volonté pour tenir compte d'une augmentation de 3 % des locations d'anneaux et une décision politique d'intégrer l'usage du club house au niveau de tous les usagers du port. C'est la raison pour laquelle une nouvelle association a été créée et un nouveau conseil d'administration mis en place. Ce n'était pas utile ni judicieux. Après libre à l'association dans son fonctionnement interne de faire ce qu'elle a à faire.

Enfin pour les Variétés : nous avons essayé, pour les investissements, de travailler sur l'ensemble de la durée de notre mandat, c'est-à-dire 5 ans. Il sera donc prévu dans un premier temps, de manière assez sommaire, de repeaufiner les Variétés et quelques travaux d'entretien sont à assurer. Nous prévoyons dans nos investissements sur les 3 ans à venir de revoir complètement tout l'intérieur, les sièges, la déco. etc.. Partant du principe que la structure est particulièrement ancienne, nous réorienterons les Variétés, lorsque nous aurons d'autres outils, uniquement comme salle de projection. Ce sont des prévisions d'investissement mais il faut toujours être conscients que nous entrons dans une période très difficile au niveau des collectivités et on fera ce que l'on pourra les années suivantes, en espérant que les aides pour 2010 seront plus accueillantes, notamment au niveau de la DGF, il faudra bien que l'on finisse par prendre en compte la population hendayaise.

Melle CAZALIS : Pour que ce soit un peu plus accueillant, il faudrait que l'Etat se désengage un peu moins sur les collectivités locales.

M. BERRA : Même si nous avons une gestion déplorable, je souhaiterais rassurer les hendayais que ce n'est pas parce que l'on augmente de 3 % la fiscalité que la ville est en déroute et que la mairie va fermer. Je souhaite revenir sur 2 chiffres :

Le premier concerne la navette qui connaît un gros succès. Nous voulons aller jusqu'au bout et cela a un coût de 260 000 €. Il faudra trouver des solutions pour la financer, on a évoqué les parkings, les horodateurs, etc.. mais c'est un choix et derrière on veut travailler en cohérence avec notre politique de développement durable.

Par ailleurs, je voudrais signaler que dans les dépenses de fonctionnement, il y a l'augmentation de la masse salariale. La ville d'Hendaye est une grosse machine, dont le bond entre 2008 et 2009 pour continuer à faire du social, à faire que les personnels qui travaillent à la ville d'Hendaye soient assurés des salaires et avancements qui leur sont dus, représente un coût de 380 000 €.

Avec ces 2 chiffres, on arrive à un total de 640 000 €. Il faut savoir que 1 % d'impôt représente 65 000 €, donc avec 3 % nous obtenons 180 000 €. Quant à l'augmentation de 2.5 % des bases, elle rapportera un produit supplémentaire de 300 000 €. Le reste ce sera la maîtrise des dépenses que l'on souhaite faire et si l'on voit que cela ne s'arrange pas, je pense que nous serons assez responsables pour ajuster et éviter que la municipalité aille à la banqueroute.

Melle Christelle CAZALIS : C'est sûr qu'avec 3 points la mairie ne va pas fermer bien heureusement, mais ce sont les contribuables qui vont les payer ces 3 points et ce sont encore les foyers modestes qui vont avoir du mal à s'installer à Hendaye, particulièrement les jeunes.

MONSIEUR LE MAIRE : Augmenter les impôts est désagréable pour tous. Il faut savoir qu'il y a en France 50 % des gens qui ne payent pas d'impôt et heureusement ce sont les salaires les plus modestes. Si derrière on veut effectivement renforcer la subvention du CCAS, car il y aura davantage de demandes, c'est fait également pour ce reversement. Ce ne sont pas les personnes au bas de l'échelle qui paient les impôts les plus forts.

Melle Christelle CAZALIS : Sans être au plus bas de l'échelle, certaines personnes imposables vont les sentir les 3 points pour venir s'installer à Hendaye.

Mr ELIZALDE : La conséquence de monter de 3 points la taxe d'habitation et la taxe foncière fera que les propriétaires d'un bien augmenteront le montant des loyers demandés de 3 % en plus de l'augmentation annuelle du prix des loyers.

MONSIEUR LE MAIRE : Il faut garder des proportions : si une personne paye 1000 € de taxe d'habitation, elle paiera avec cette augmentation 30 € de plus pour toute l'année, à savoir même pas 3 € par mois d'augmentation du loyer à son locataire. Je ne pense pas que ce soit rédhibitoire.

Mr ELIZALDE : Pour quelqu'un qui a du mal à finir son mois c'est dur. Soyons conscients que pour des personnes à salaire modeste, ou pas de salaire, ou bénéficiant d'aides sociales, des minima sociaux, cette augmentation pèsera. Moi je gagne 1000 € et je vais le sentir.

Melle CAZALIS : Il conviendrait qu'en payant 3 % de plus, les citoyens puissent bénéficier en retour d'une vraie politique sociale pour s'y retrouver. L'essentiel de vos orientations ne va pas vers le social.

Mr CHENUT : Par rapport à l'augmentation de 3 % et non de 3 points, je vais me référer à une intervention de Mr Kotte ECENARRO l'an dernier : « *ce qui veut dire que si effectivement on ne fiscalise pas aujourd'hui (c'est ce que l'on va faire cette année), ce seront nos enfants et petits enfants que l'on fiscalisera parce que ce sera de l'emprunt* ». Je pense que ces propos sont toujours d'actualité et que Kotte ECENARRO ne peut pas renier ses paroles ; donc je ne comprends pas l'intervention de votre groupe.

Mr ECENARRO : C'était dans un contexte différent ; j'aimerais bien que l'on parle du rapport entre l'endettement, le désendettement et la fiscalité car c'est dans ce contexte que cela se traduisait. Reprendre cette phrase que j'ai dite -car je crois à ce que j'ai dit- il n'en demeure pas moins que vous allez cartonner sur les impôts, cartonner sur les horodateurs, sur certains prix de prestations et vous allez vous endetter. Vous faites des actions sur le chapitre immobilier, par exemple, qui sont de l'immobilier non structurant. Je prends pour exemple sous couvert de mobiliers urbains des parcmètres à 560 000 €. Ceci n'est pas ma priorité et je rejoins nos collègues pour dire que l'argent peut être employé ailleurs avec des retours différents sur le volet social.

Mr CHENUT : Les horodateurs sont une priorité si l'on veut obtenir des recettes et ensuite pour te répondre, c'est l'avenir qui nous le dira. Il est difficile aujourd'hui de savoir les retombées exactes sur un plan économique dans les années à venir.

M. ECENARRO : Alors pour l'avenir, ne lis surtout pas les déclarations des conseillers municipaux précédents mais projette toi un peu.

M. BEITIA : Je ne veux pas permettre que l'on dise que ce projet n'est pas social. Nous avons pris la décision politique de mettre en place une navette et cela gratuitement, je crois que c'est du social. Dans le cadre des investissements, on a décidé de remettre en état les groupes scolaires, cela aussi c'est du social. Et lorsqu'on décide, dans le cadre d'un budget à tenir, un niveau d'investissement malgré les difficultés au niveau des recettes, cela est créateur d'emplois, un soutien au niveau des entreprises et c'est aussi, de manière indirecte, du social.

Le débat terminé et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures 15.

HENDAYE, le 6 mars 2009

Le Maire,
Jean-Baptiste SALLABERRY

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le
Le Maire,